

**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS**

\* **terrains non bâtis**

HP 313-315-317-318-319-321 / SIDR / allées du Safran, des Tulipes et des Jonquilles, rue des Eglantines - Moufia  
BC 436 / SIDR / rue des Deux-Canons Sainte-Clotilde  
EP 7 / indivision de Monsieur WING KA Henry / lotissement « les Capucines » - Colline des Camélias - Saint-Denis  
EP 50 / indivision de Monsieur WING KA Henry / lotissement « Les Capucines » - Colline des Camélias - Saint-Denis  
IE 87-88 / SIDR / route Gabriel Macé - Bretagne  
BD 739, BD 1011, BE 642 et BE 644 / SODIAC / rue Tesson et avenues Desbassyns - Sainte-Clotilde  
CM 625-866 / SODIAC / chemin Général de Gaulle - Brûlé  
IO 4-29-35-39-41 parties / SODIAC / boulevard de la Trinité - Montgaillard  
CV 68 partie / Monsieur Gaël CALPIN / chemin des Pins - Bois-de-Nêfles  
IB 167 partie / Monsieur et Monsieur CHU YU CHEE Men Kwong / chemin des Jambons - Sainte-Clotilde  
IL 501 partie / Madame MERONVILLE Erika / 13 chemin des Fougères - Bretagne

\* **bâtis**

AP 49 / consorts MATOUNGA / ruelle Tadar - Saint-Denis

\* **lots de division en volumes**

BE 641-643 (n°2 a et n°2 b) / SODIAC / angles des rues Desbassyns et Delattre de Tassigny - Sainte-Clotilde  
IO 11 et IO 38-40 (n°2 et n°3) / SODIAC / boulevard de la Trinité - Montgaillard

---

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable des terrains non bâtis désignés ci-dessus aux conditions mentionnées dans les tableaux annexés et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

1° signer les actes d'acquisition correspondants,

2° procéder au versement des honoraires correspondants aux notaires chargés de la rédaction des actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Signé électroniquement par :

Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:06

**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS**

\* **terrains non bâtis**

HP 313-315-317-318-319-321 / SIDR / allées du Safran, des Tulipes et des Jonquilles, rue des Eglantines - Moufia  
BC 436 / SIDR / rue des Deux-Canons Sainte-Clotilde  
EP 7 / indivision de Monsieur WING KA Henry / lotissement « les Capucines » - Colline des Camélias - Saint-Denis  
EP 50 / indivision de Monsieur WING KA Henry / lotissement « Les Capucines » - Colline des Camélias - Saint-Denis  
IE 87-88 / SIDR / route Gabriel Macé - Bretagne  
BD 739, BD 1011, BE 642 et BE 644 / SODIAC / rue Tesson et avenues Desbassyns - Sainte-Clotilde  
CM 625-866 / SODIAC / chemin Général de Gaulle - Brûlé  
IO 4-29-35-39-41 parties / SODIAC / boulevard de la Trinité - Montgaillard  
CV 68 partie / Monsieur Gaël CALPIN / chemin des Pins - Bois-de-Nèfles  
IB 167 partie / Monsieur et Monsieur CHU YU CHEE Men Kwong / chemin des Jamblons - Sainte-Clotilde  
IL 501 partie / Madame MERONVILLE Erika / 13 chemin des Fougères - Bretagne

\* **bâtis**

AP 49 / consorts MATOUNGA / ruelle Tadar - Saint-Denis

\* **lots de division en volumes**

BE 641-643 (n°2 a et n°2 b) / SODIAC / angles des rues Desbassyns et Delattre de Tassigny - Sainte-Clotilde  
IO 11 et IO 38-40 (n°2 et n°3) / SODIAC / boulevard de la Trinité - Montgaillard

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11<sup>ème</sup> adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve l'acquisition amiable des parcelles bâties, non bâties et lots de division en volume sus référencés, dont les caractéristiques principales sont mentionnées dans les tableaux joints en annexes et pour lesquels les offres financières de la Commune ont été acceptées par les propriétaires présumés.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 / terrain non bâti - Article 2115 / terrain bâti) du Budget principal.



Signé électroniquement par :

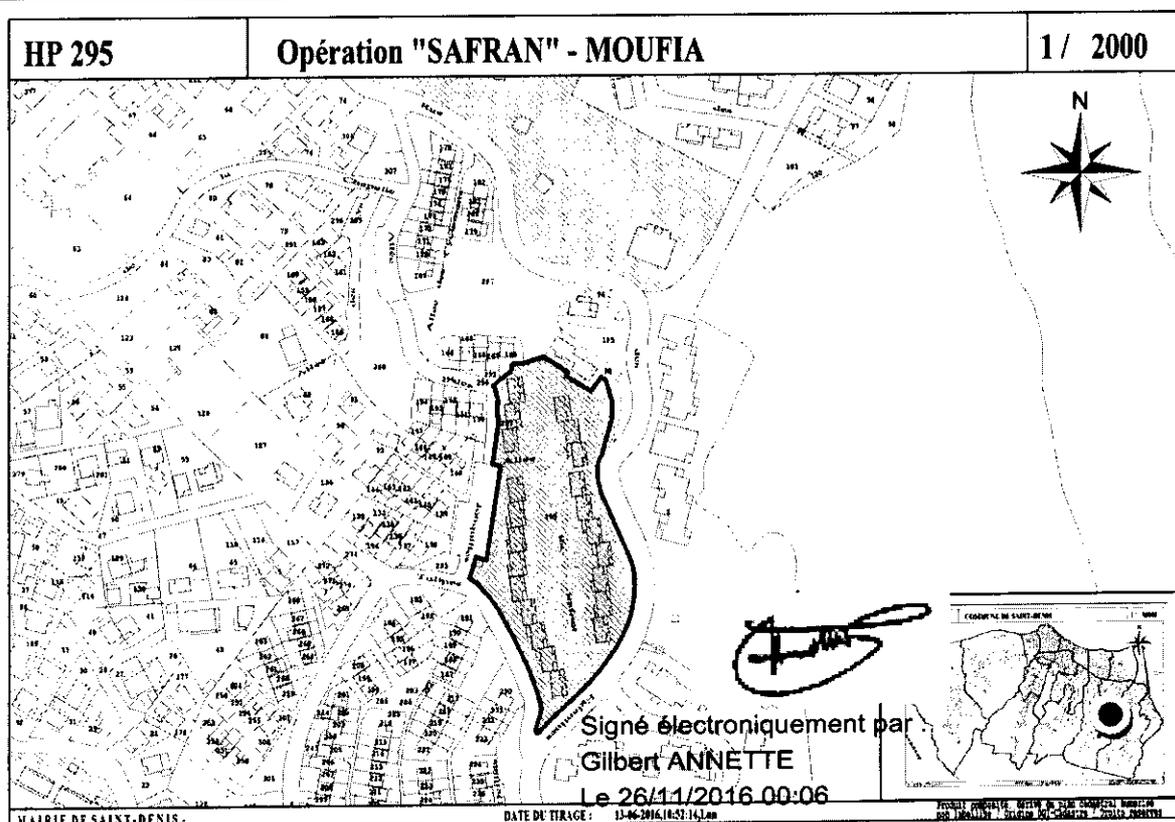
Gilbert ANNETTE

Le 26/11/2016 00:06

ANNEXE 1/14

**ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
HP 313-315-317-318-319-321  Zone Um au PLU	29m <sup>2</sup> , 2121m <sup>2</sup> , 123m <sup>2</sup> , 36m <sup>2</sup> , 36m <sup>2</sup> et 3 m <sup>2</sup> respectivement et ce en référence au document d'arpentage n° 10333T et n° 10332X établis en date des 24 et 25/08/2016 par le géomètre Collangette - SARL TOPEX	Allée du Safran - Rue des Eglantines - Allée des Tulipes - Allée des Jonquilles - Groupe « Les Safrans »  97490 Sainte-Clotilde	SIDR	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Les parcelles HP 315-317-318 et 321 constituent des espaces communs / publics du groupe d'habitation «Les Safrans »  Plus précisément, ces parcelles constituent les trottoirs et une voie ouverte à la circulation publique sur l'allée du Safran, ainsi qu'une antenne relais sous convention d'occupation.  La parcelle communale HP 313 en friche non construite est échangée contre la parcelle HP 319 de la SIDR afin de régulariser les empiètements existants de part et d'autre.  A cet égard, il semble pertinent de donner une suite favorable à l'offre de cession et d'échange de propriétaire en titre, la SIDR.



AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20161119-16625-DE  
en date du 28/11/2016 ; REFERENCE ACTE : 16625

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

(Art. 25 du décret n° 2574 du 10 avril 1958)  
Le présent document d'apurement, certifié par les propriétaires signataires, a été établi (1) :

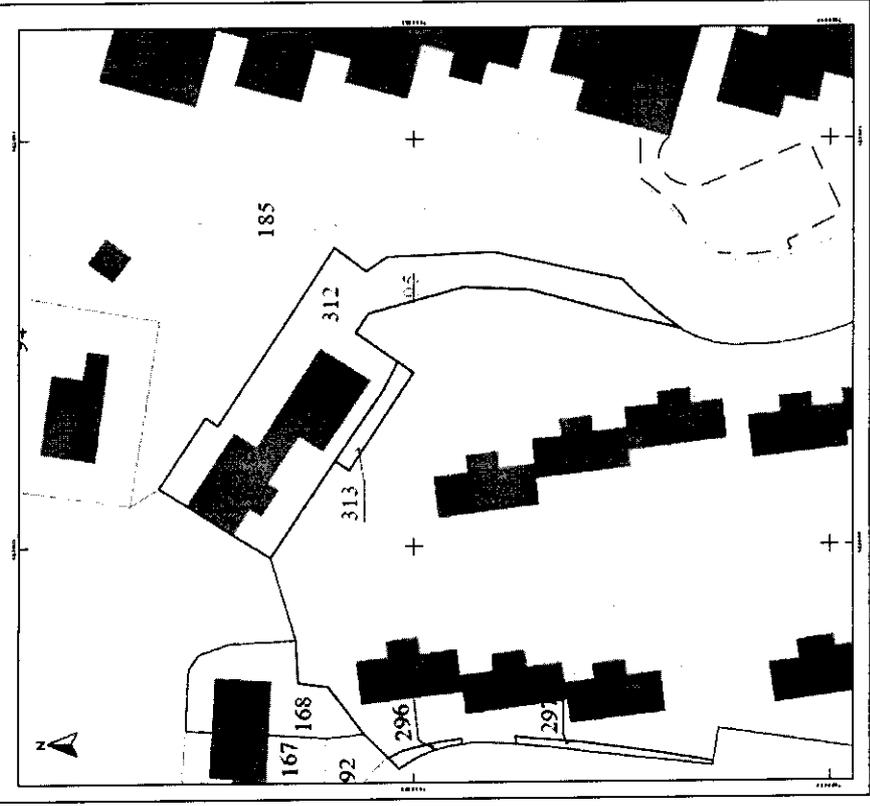
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau de la commune sur le terrain ;  
B - En conformité d'un plan de partage qui a été annexé au présent document ;  
C - D'après un plan de partage qui a été annexé au présent document.

Les propriétaires signataires ont pris connaissance des informations portées au dos de l'acte n° 6463.

**Commune :** SAINT-DENIS (411)  
**Document certifié et numéroté le :** 24/06/2016  
**Par :** SAINT-DENIS / M. COLANGE  
**Signé :**

**Commune des Finances Publiques :**  
SAINT-DENIS DE LA REUNION  
1 rue du Champ Fleuri  
CS 91613  
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9  
Téléphone : 02 62 48 66 11  
Fax : 02 62 48 65 02  
www.saint-denis-cc.fr

**Section :** HP  
**Quartier de plan :** P4 ou CP 02 0mg  
**Echelle originale :** 1:1000  
**Echelle réduction :** 1:5000  
**Date de création :** 25/05/2016  
**Support numérique :**  
**Dessiné le document d'apurement :**  
**Par :** COLANGE  
**Ref. :** RECOUSSION DIVISION  
**Le :** 21/07/2016



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

(Art. 25 du décret n° 2574 du 10 avril 1958)  
Le présent document d'apurement, certifié par les propriétaires signataires, a été établi (1) :

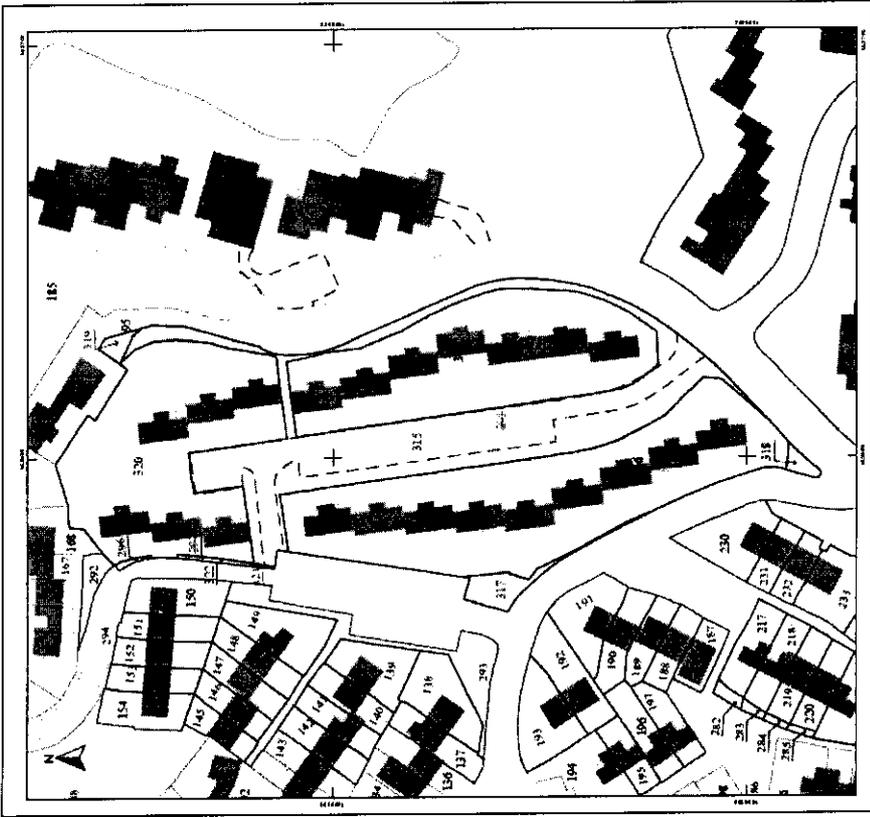
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau de la commune sur le terrain ;  
B - En conformité d'un plan de partage qui a été annexé au présent document ;  
C - D'après un plan de partage qui a été annexé au présent document.

Les propriétaires signataires ont pris connaissance des informations portées au dos de l'acte n° 6463.

**Commune :** SAINT-DENIS (411)  
**Document certifié et numéroté le :** 25/06/2016  
**Par :** SAINT-DENIS / M. COLANGE  
**Signé :**

**Commune des Finances Publiques :**  
SAINT-DENIS DE LA REUNION  
1 rue du Champ Fleuri  
CS 91613  
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9  
Téléphone : 02 62 48 66 11  
Fax : 02 62 48 65 02  
www.saint-denis-cc.fr

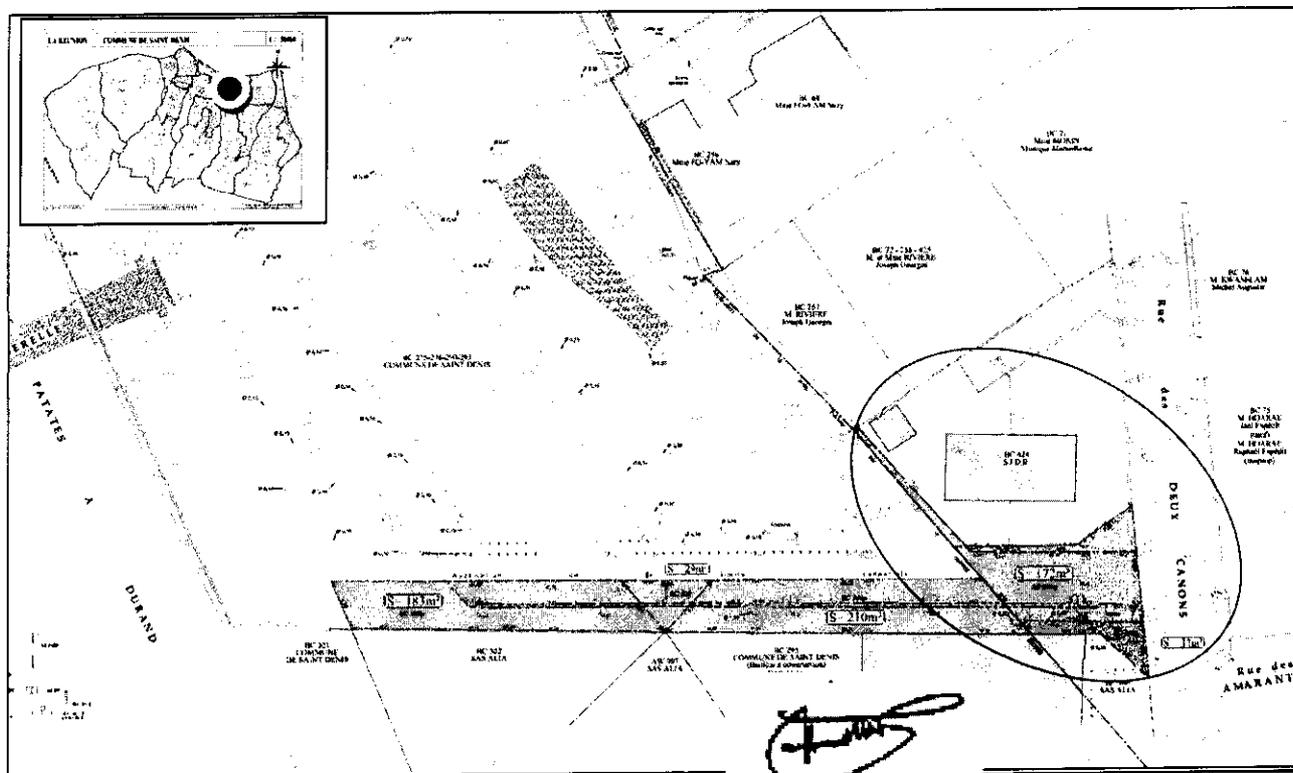
**Section :** HP  
**Quartier de plan :** P4 ou CP 02 0mg  
**Echelle originale :** 1:1000  
**Echelle réduction :** 1:5000  
**Date de création :** 25/05/2016  
**Support numérique :**  
**Dessiné le document d'apurement :**  
**Par :** COLANGE  
**Ref. :** RECOUSSION DIVISION  
**Le :** 21/07/2016



**ANNEXE 2/14**  
(en attente confirmation SIDR euro symbolique)

**ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI**

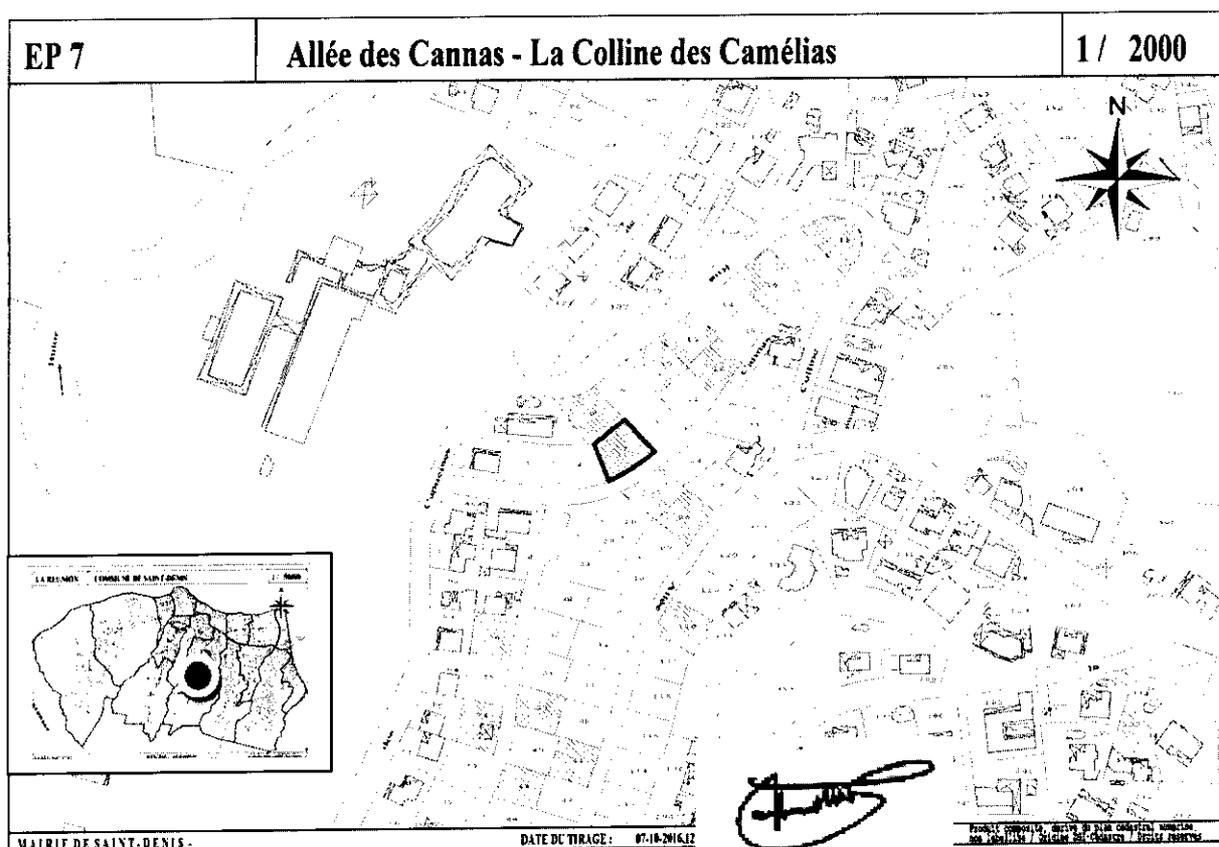
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
BC 436 Zone Um au PLU	172m <sup>2</sup> et ce en référence au document d'arpentage n° 10369X en date du 22/09/2016 par le géomètre de la Ville	Rue des Deux Canons - 97 490 Sainte- Clotilde	SIDR	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette portion de parcelle placée en emplacement réservé n° 264 au PLU pour une voie nouvelle de contournement de Futura a été aménagée en partie.  Elle est un chemin d'accès supplémentaire au parc urbain riverain dénommé Cœur Vert Familial, avec création de places de stationnement public supplémentaires.  Dans ces conditions, il est apparu opportun d'accepter l'offre de rétrocession à la Ville.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

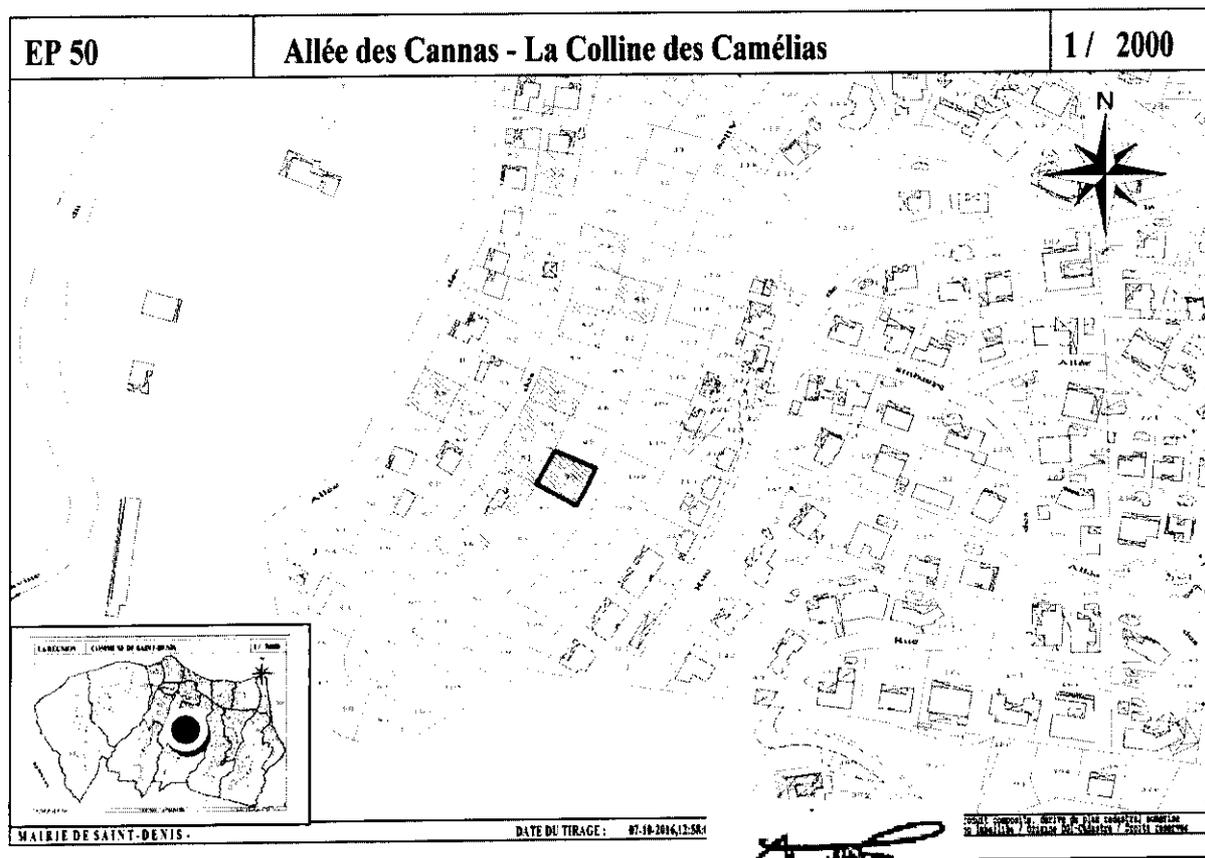
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
EP 7 Zone AUm au PLU	453 m <sup>2</sup> selon les données issues de la matrice cadastrale	Lotissement « Les Capucines » - Allée des Canas - 97400 Saint-Denis	Indivision de Monsieur WING-KA Henry	72 480,00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette parcelle est située dans le périmètre de l'ancien lotissement les Capucines non viabilisé.  Inconstructible en l'état, la Commune souhaite restructurer le foncier disponible pour mettre aux normes les éléments d'infrastructure et viabiliser les terrains.  Cette acquisition viendra compléter la maîtrise foncière communale déjà constituée sur ce secteur.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
EP 50 Zone AUm au PLU	419 m <sup>2</sup> selon les données issues de la matrice cadastrale	Lotissement « Les Capucines » - Allée des Canas - 97400 Saint-Denis	Indivision de Monsieur WING-KA Henry	33 520,00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette parcelle est située dans le périmètre de l'ancien lotissement les Capucines non viabilisé.  Inconstructible en l'état, la Commune souhaite restructurer le foncier disponible pour mettre aux normes les éléments d'infrastructure et viabiliser les terrains.  Cette acquisition viendra compléter la maîtrise foncière communale déjà constituée sur ce secteur.

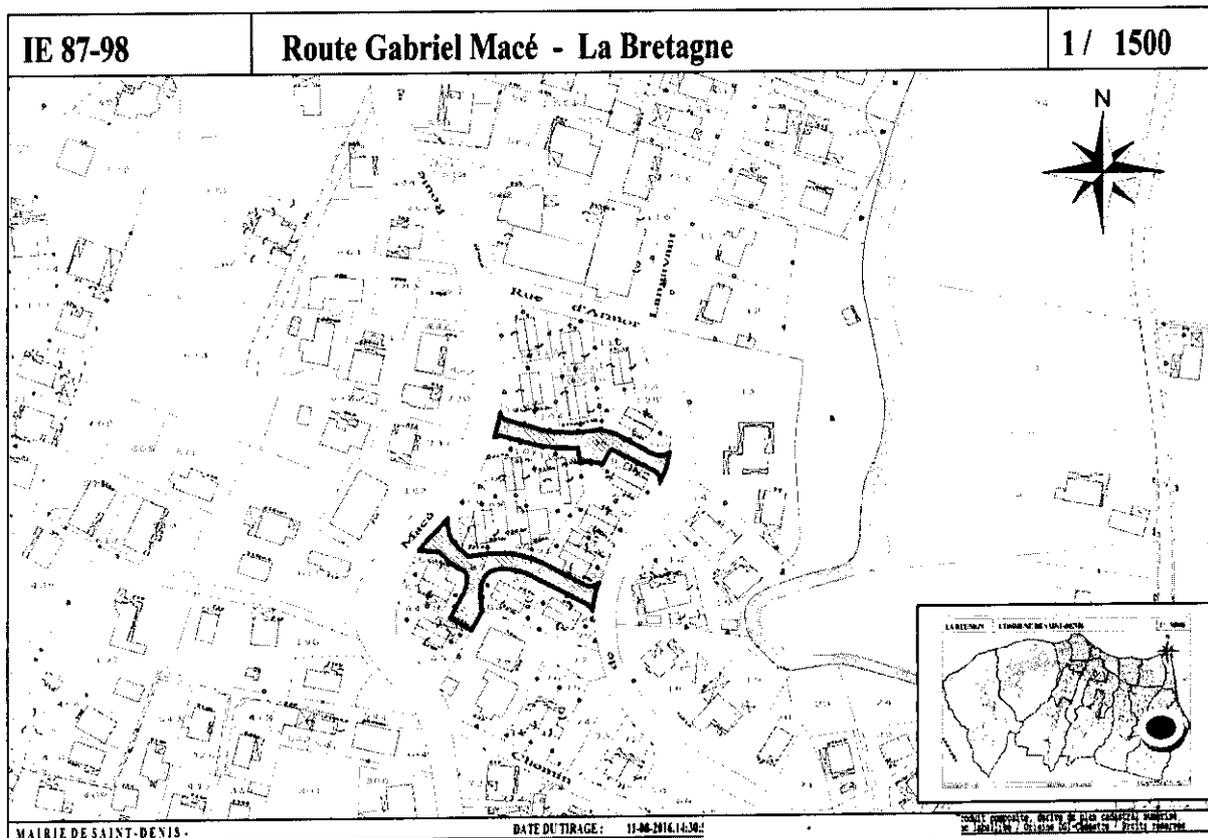


Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IE 87 et 98 Zone Um au PLU	561 m <sup>2</sup> et 439 m <sup>2</sup> selon les données issues de la matrice cadastrale	Route Gabriel Macé (partie haute) - Bretagne - 97490 Sainte-Clotilde	SIDR	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Ces deux parcelles correspondent à des emprises de voiries ouvertes à la circulation publique, structurantes pour le quartier et entretenues régulièrement par les services communaux.  A cet égard, il semble pertinent de donner une suite favorable à l'offre de cession du propriétaire en titre, la SIDR.

En observation, il est précisé que cette délibération annule partiellement et remplace la délibération n°16/5-30 du 17 septembre 2016 (annexe 13/16) qui comporte une erreur matérielle sur la désignation cadastrale des parcelles à acquérir.

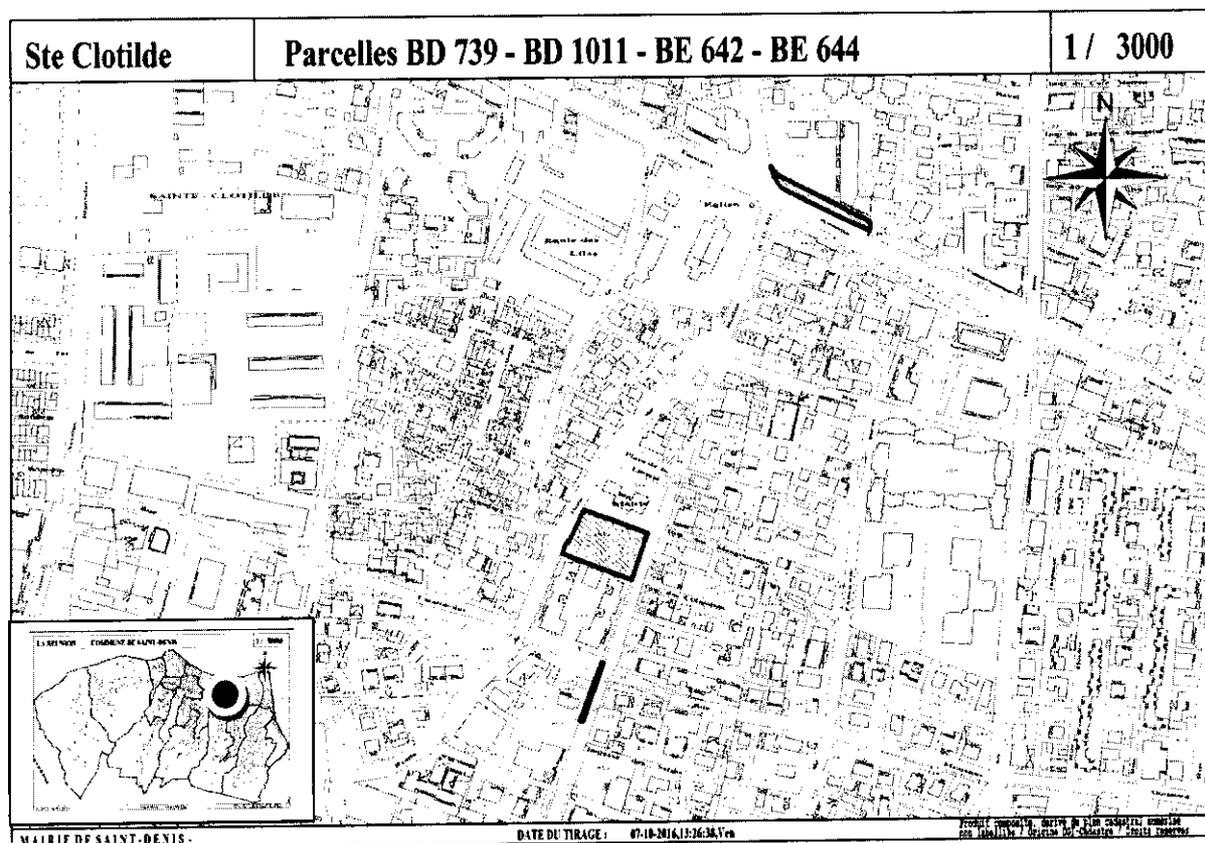


Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

ANNEXE 6/14

**ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
BD 739, 1011, 642, et 644  Zones Ud et Ui au PLU	107 m <sup>2</sup> , 1 798 m <sup>2</sup> , 436 m <sup>2</sup> et 111 m <sup>2</sup> soit 2 452 m <sup>2</sup> au total selon les données issues de la matrice cadastrale	Avenue Leconte de Lisle et Rue Tessan - 97400 Sainte- Clotilde	SODIAC	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Ces parcelles constituent des <u>biens de retour</u> à la Ville dans le cadre de la clôture prochaine de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC Sainte-Clotilde ».  Plus précisément, ces parcelles forment une partie des emprises de voirie publique du quartier (parcelles BD 739 et BE 642-644) et un espace public/placette du quartier (parcelle BD 1011).

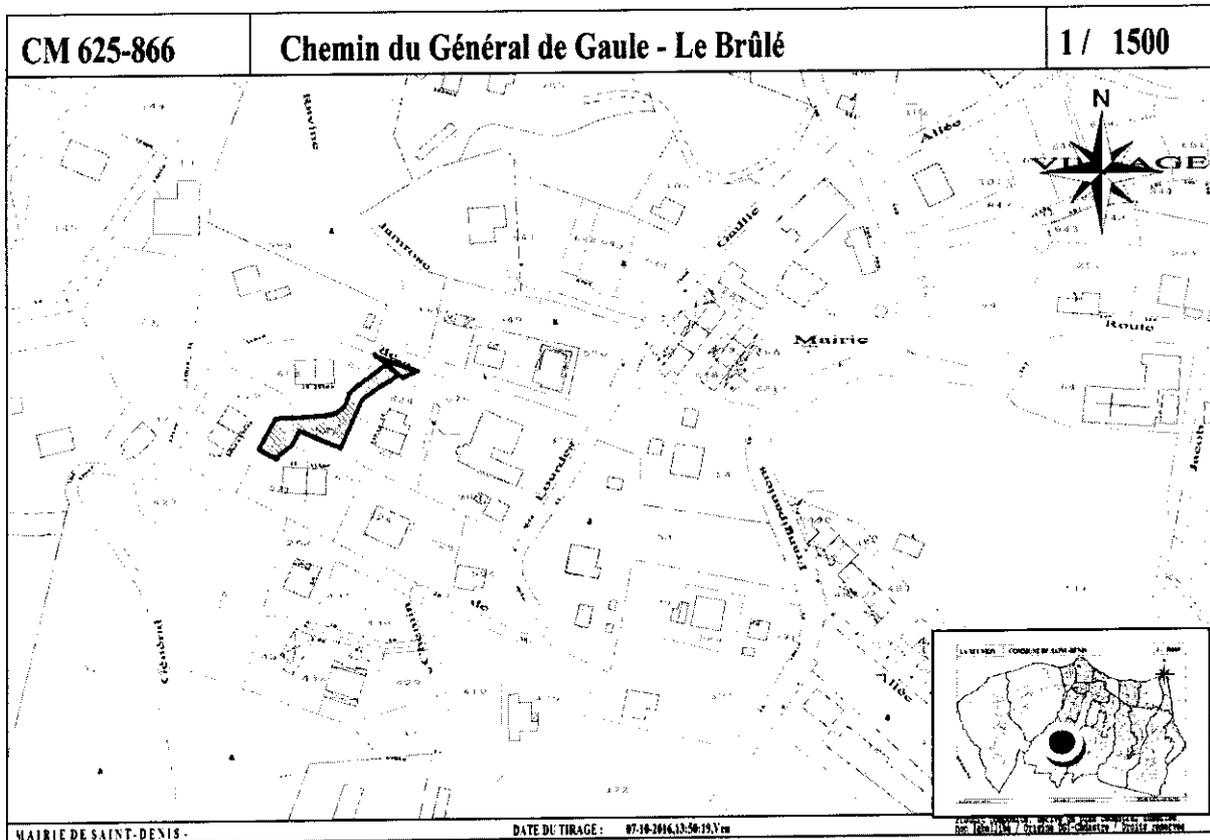


Signé électroniquement par :  
**Gilbert ANNETTE**  
 Le 26/11/2016 00:06

ANNEXE 7/14

**ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS**

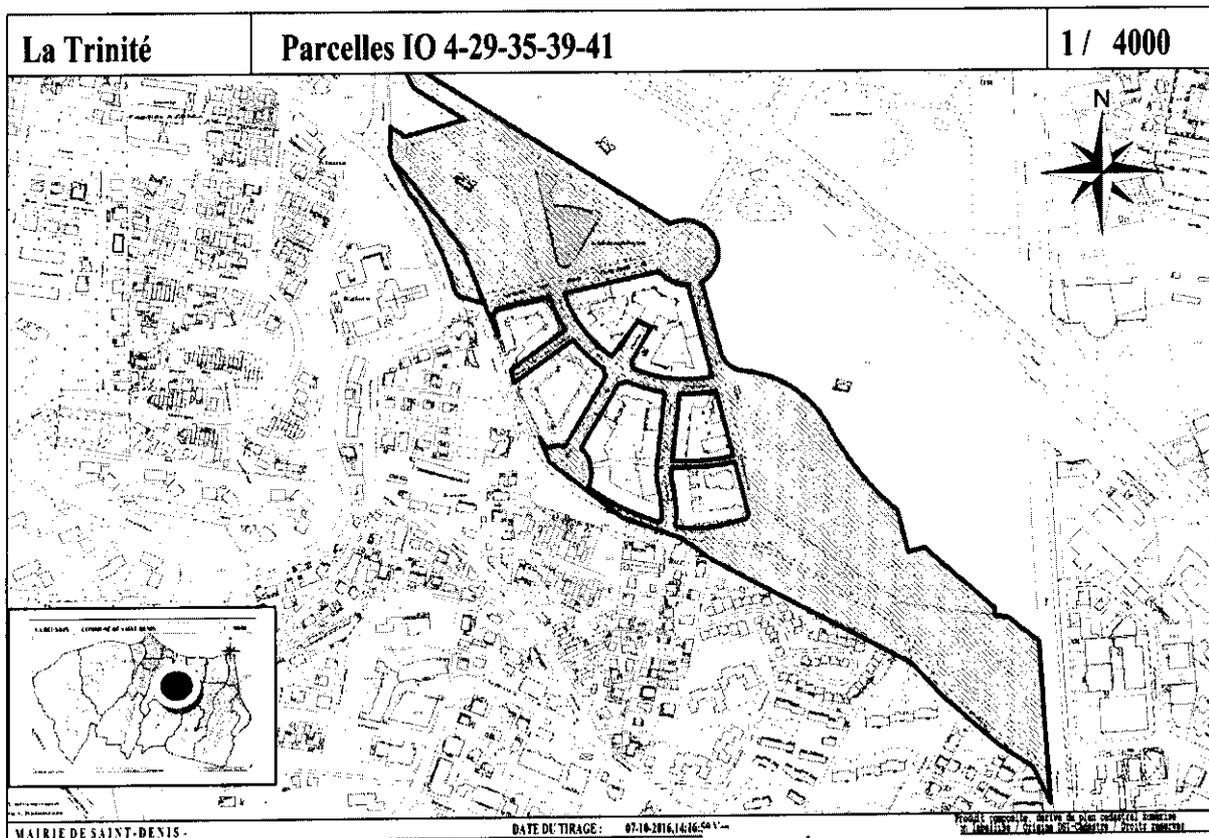
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
CM 625 et 866  Zone Uh du PLU	448 m <sup>2</sup> environ étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par un document d'arpentage restant à établir	Chemin Général de Gaule - Brûlé - 97400 Saint-Denis	SODIAC	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Ces parcelles constituent des <u>biens de retour</u> à la Ville dans le cadre de la clôture prochaine de l'opération d'aménagement dénommée « RHI multisites Brûlé – Saint François ».  Plus précisément, ces parcelles forment la vie d'accès publique à l'opération de logements aidés de la SODIAC dénommée (LES les Bambous).



Signé électroniquement par :  
**Gilbert ANNETTE**  
 Le 26/11/2016 00:06

## ACQUISITION DE TERRAINS NON BATIS

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IO 4, 29, 35, 39 et 41 parties  Zones Ud et Uva du PLU	9,35 ha environ étant entendu que la (les) superficie(s) définitive(s) à acquérir devra (devront) être précisée(s) par un (des) document(s) d'arpentage restant à établir	Trinité - 97400 Saint-Denis	SODIAC	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Ces parcelles constituent des <u>biens de retour</u> à la Ville dans le cadre de la clôture prochaine de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC de la Trinité ».  Plus précisément, ces parcelles forment des espaces publics de la ZAC (voirie principalement), le terrain d'assiette de la Médiathèque François Mitterrand et son parvis, l'aire de stationnement attenante et des terrains situés dans le périmètre du Cœur Vert Familial.

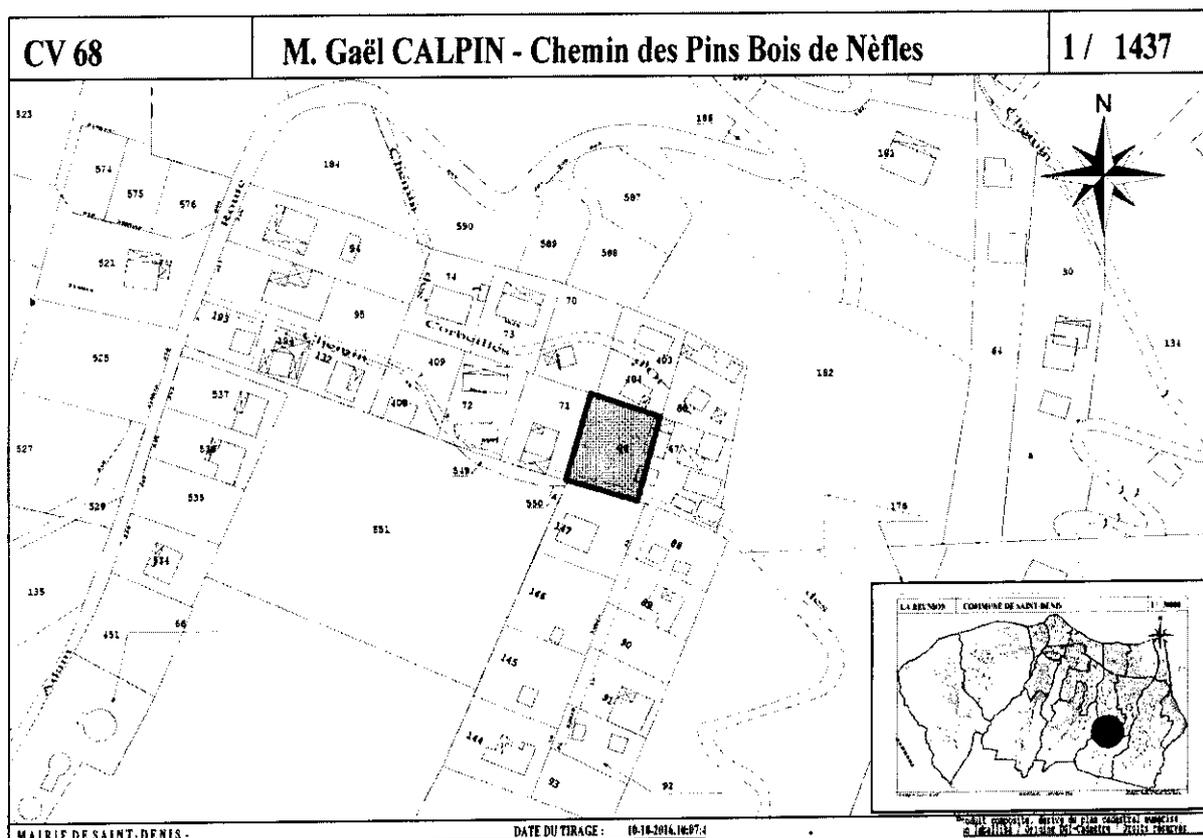


Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06

ANNEXE 9/14

**ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire Présumé	Prix	Objet de l'acquisition
CV 68 partie  Zone Uh au PLU	102 m <sup>2</sup> environ étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	Chemin des Pins - Bois-de- Nêfles - 97490 Sainte- Clotilde	Monsieur CALPIN Gaël	15 300.00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n° 362 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement du chemin des Pins à Bois de Nêfles.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.

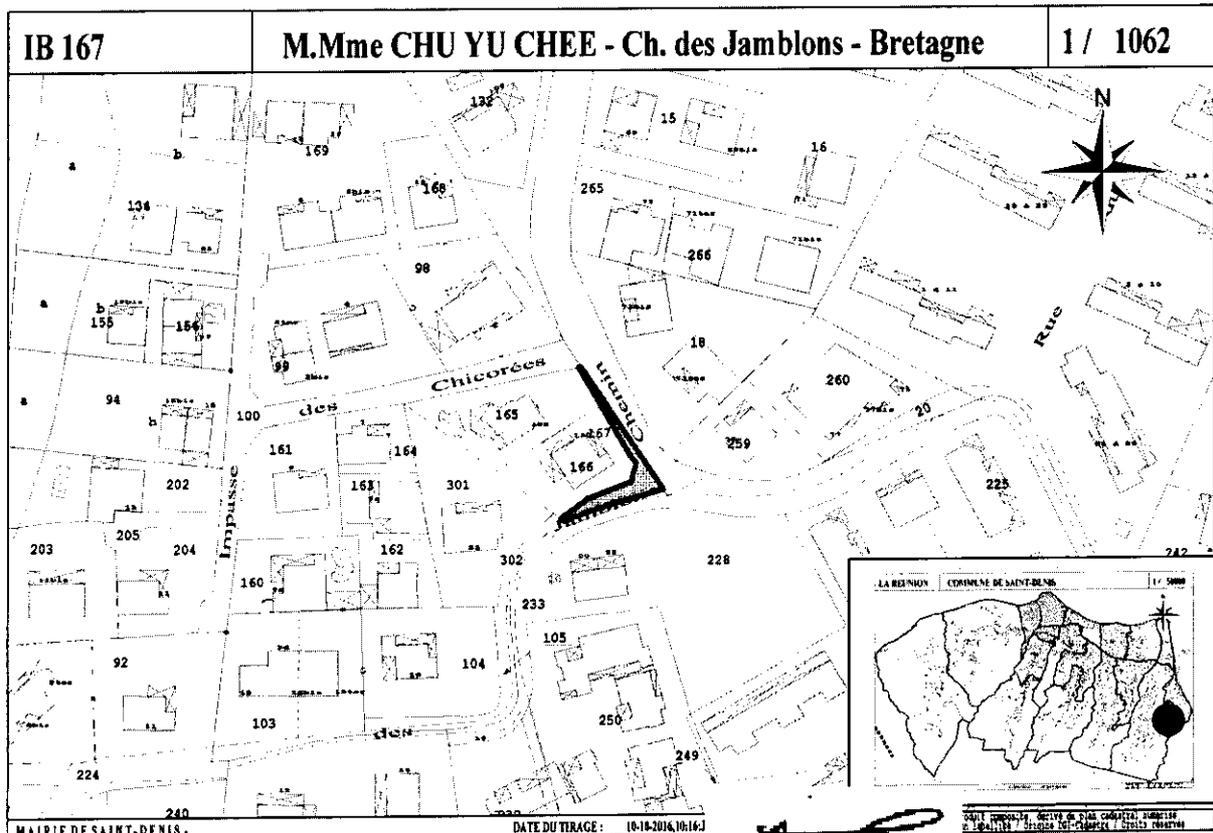


Signé électroniquement par :  
**Gilbert ANNETTE**  
 Le 26/11/2016 00:06

ANNEXE 10/14

**ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI**

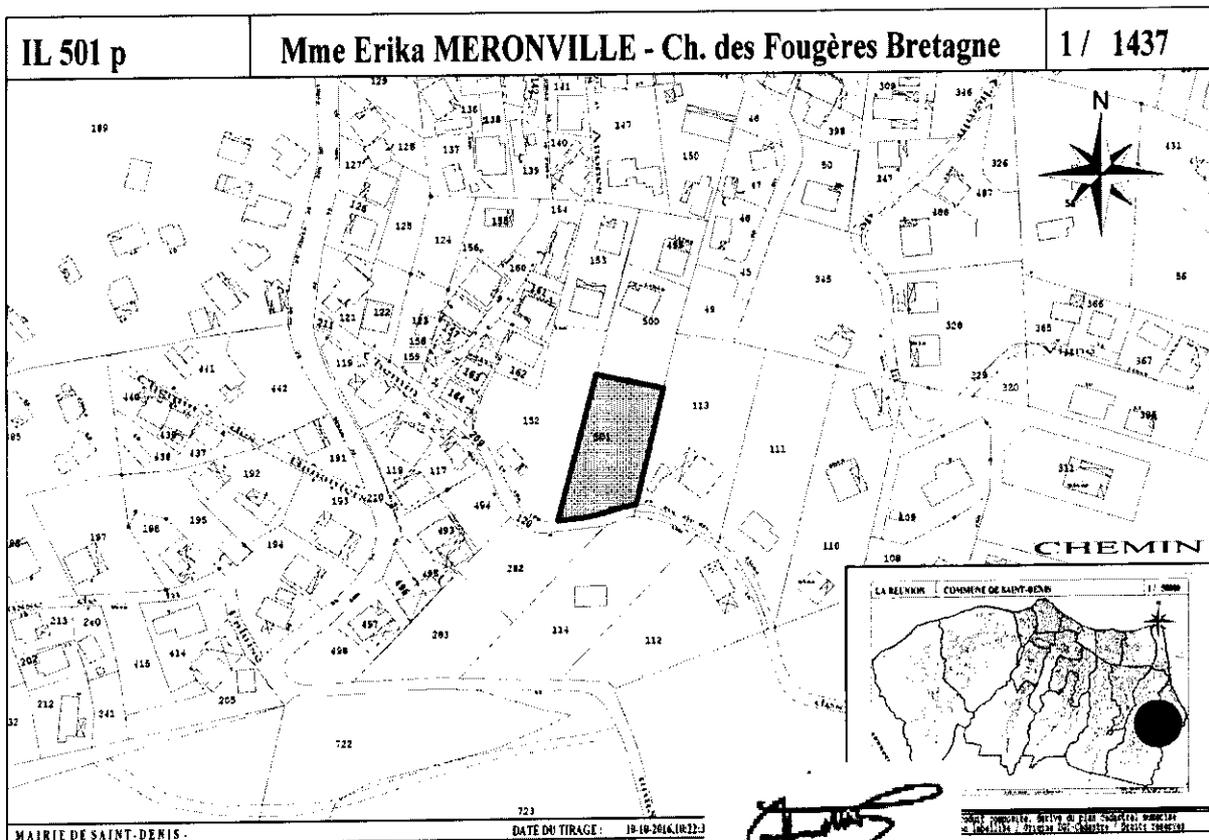
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IB 167 Zone Um au PLU	146 m <sup>2</sup> environ étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	Chemin des Jamblons - Bretagne - 97490 Sainte- Clotilde	Monsieur et Madame CHU YU CHEE Men Kwong	10 000.00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n° 407 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement du chemin des Jamblons à la Bretagne  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



Signé électroniquement par :  
**Gilbert ANNETTE**  
 Le 26/11/2016 00:06

## ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

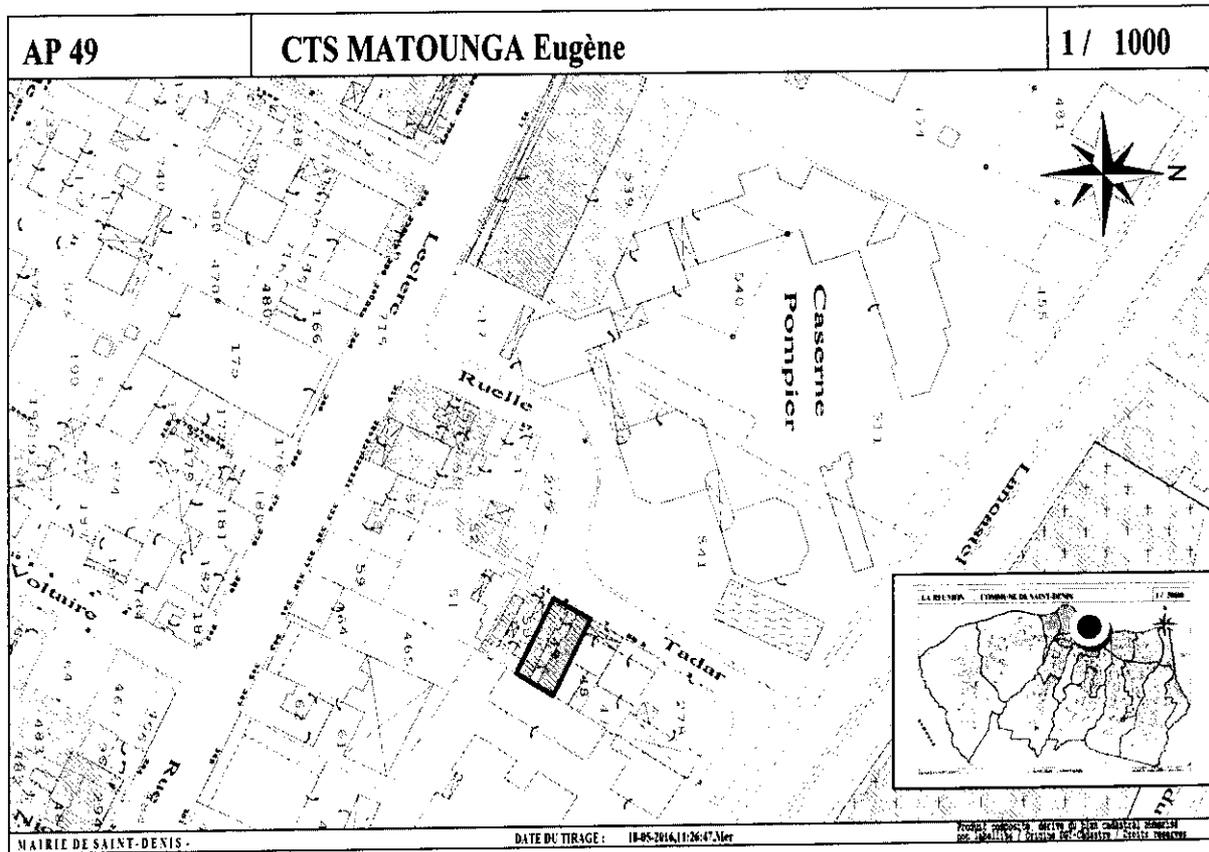
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IL 501 p Zone Uh au PLU	52 m <sup>2</sup> environ étant entendu que la superficie définitive à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	Chemin des Fougères - Bretagne - 97490 Sainte- Clotilde	Madame MERONVILLE Erika	7 800,00 € soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Cette parcelle constitue une partie des emprises foncières grevées par l'emplacement réservé de voirie n° 426 institué au plan local d'urbanisme en vue de la mise à l'alignement du chemin des Fougères à la Bretagne.  A cet égard, elle doit être acquise par la Collectivité en vue d'un aménagement futur.



ANNEXE 12/14

**ACQUISITION DE TERRAIN BATI**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
AP 49 Zone Ud au PLU	205 m <sup>2</sup> selon les données issues de la matrice cadastrale	9 Ruelle Tadar - 97400 Saint- Denis	Succession de Monsieur MATOUNGA Eugène assistée par Maître GOBURDHUN, avocat à la Cour (Barreau de Saint-Denis)	122 500,00 € soit pour un montant inférieur à l'estimation immobilière réalisée par les services de France Domaine en date du 20/09/2016	Cette parcelle bâtie se situe dans le périmètre de l'emplacement réservé n°57 institué au plan local d'urbanisme en vue de la réalisation d'une opération de logements aidés et d'équipements publics.  Cette acquisition viendra en outre renforcée la maîtrise foncière publique sur cet îlot urbain situé sur le bas de la rue Maréchal Leclerc (périmètre PRUNEL).



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:06



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DE LA REUNION  
 Division du Domaine  
 7 Avenue André Malraux  
 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

N° 7300 R

**AVIS DU DOMAINE**

**ACQUISITION AMIABLE**

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du  
 Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-133 du 14 mars 1986)



Pour nous joindre :  
 Références : N° dossier : 2016-411V0951  
 Affaire suivie par : N. FESTIN-PAYET  
 Téléphone : 02 62 94 05 87  
 Télécopie : 02 62 94 05 83  
 Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

- 1 Service consultant :** Commune de Saint Denis
- 2 Date de la consultation :** Demande du 13 juillet 2016 complétée le 5 septembre 2016
- 3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Acquisition
- 4 Propriétaire présumé :** Consorts ALPOU Eugène
- 5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**  
 Commune de Saint Denis, 9 rue de Tadar  
 Parcelle cadastrée AP 49 d'une superficie de 205 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifiée une maison à l'état vétuste.
- 5a Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous sol - Eléments particuliers de plus value et de moins value - Voies et réseaux divers :**  
 Au PLU : UD  
 Au PPR : Néant
- 6 Origine de propriété :** Indéterminée
- 7 Situation locative :** Evaluée libre à la demande du consultant car actuellement occupée par l'un des héritiers qui quittera les lieux lors de la vente.
- 9 Détermination de la valeur vénale actuelle :** 180 000 €
- 11 Réalisation d'accords amiables :** Marge de négociation de 10 %
- 12 Observations particulières :** Evaluation faite sur la base des éléments d'information communiqués par le consultant.  
 Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.  
 Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.  
 L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.  
 Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint-Denis, le 20 septembre 2016

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
 de LA REUNION  
 L'Inspectrice des Finances Publiques  
 Nathalie FESTIN-PAYET

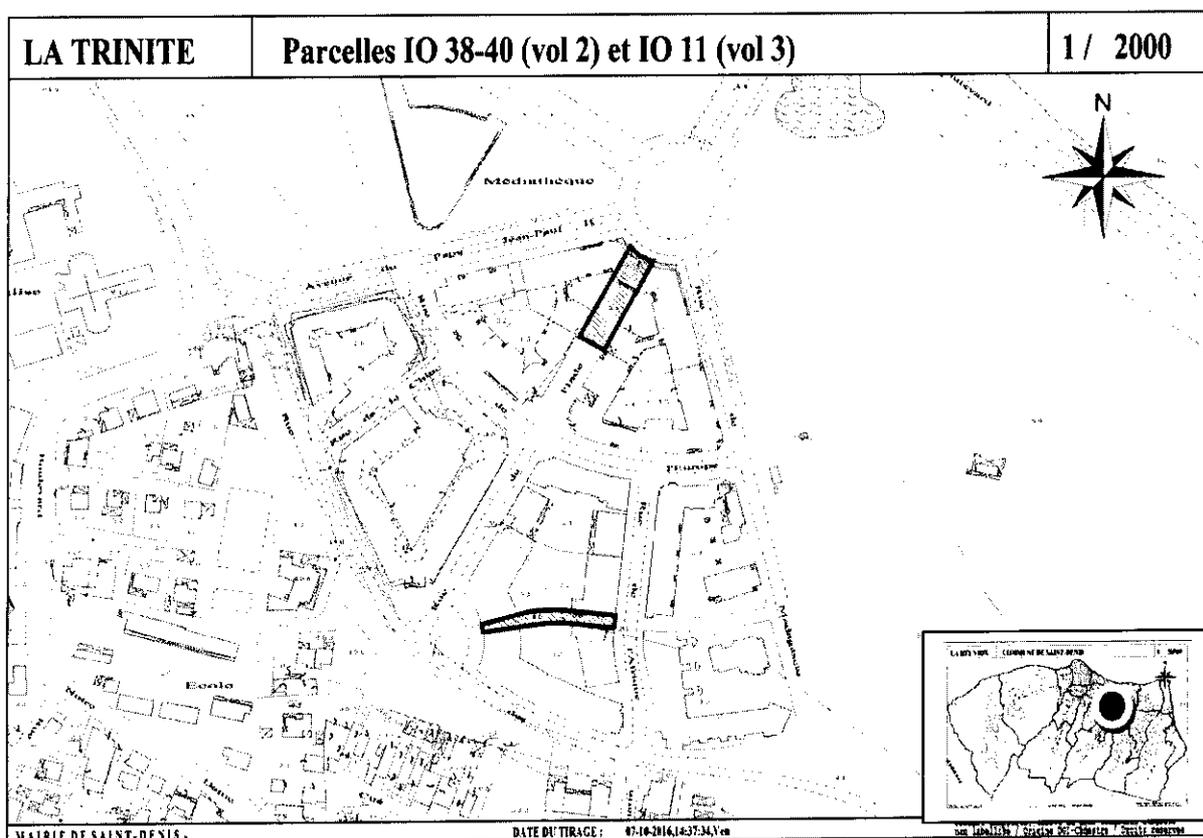
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
 ET DES FINANCES



ANNEXE 14/14

**ACQUISITION DE LOTS DE DIVISION EN VOLUMES**

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
IO 11, 38 et 40  lots de volume n°2 et n°3  Zone Ud du PLU	La superficie estimée graphiquement pour ces 2 lots de division en volume est de 1 022 m <sup>2</sup> environ.  Elle devra être précisée au vu de l'état descriptif de division en volumes.	Rue de l'Inde - Trinité - 97400 Saint-Denis	SODIAC	1,00 € symbolique soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 17/12/2001	Ces parcelles constituent des <u>biens de retour</u> à la Ville dans le cadre de la clôture prochaine de l'opération d'aménagement dénommée « ZAC de la Trinité ». Plus précisément, ces volumes forment des cheminements piétonniers réalisés dans le cadre de la ZAC.



Signé électroniquement par :  
Gilbert ANNETTE  
Le 26/11/2016 00:07